

Année 2020 ... mais que vais-je pouvoir dire hormis ... COVID !

C'est ce que je me suis dit avant, comme d'habitude, de me plonger dans mes notes.

A travers ces lignes qui couvrent plusieurs pages, j'ai lu le dynamisme de L'Eclaircie, j'ai applaudi à l'engagement des salariés et des bénévoles, j'ai apprécié le soutien de nos différents partenaires, j'ai aimé tout le travail réalisé au sein des différents réseaux ....

Je vous propose donc de me suivre dans les méandres de mon analyse toute personnelle sur l'année 2020. Et peut-être serez-vous, comme moi, épaté par tout ce que l'on peut faire ... même sur une année de pandémie !

## 1. Le choc du confinement

« Nous sommes en guerre » a dit notre président. Un seul souci nous mène : protéger les personnes les plus fragiles et donc protéger les salariés.

Nous décidons immédiatement d'une fermeture totale de l'activité. L'Eclaircie restera fermée pendant près de 3 mois !

Pendant tout ce temps, le salaire des salariés permanents sera maintenu à 100%. Le lien avec les salariés en parcours se fait tant bien que mal à travers des contacts téléphoniques.

L'arrêt de notre activité économique nous inquiète : le chantier d'insertion a peu de réserves et on envisage, assez rapidement, un déficit de l'ordre de 55 000€.

Très vite l'Etat a mis en place les outils permettant aux SIAE, comme aux entreprises « classiques » de faire face aux difficultés financières prévisibles. Tout aussi vite les Réseaux, tant départementaux que régionaux ou nationaux, se sont mobilisés pour informer les SIAE quasiment au jour le jour : un nouveau décret, un nouvel arrêté, un calcul complexe à réaliser, mieux comprendre les obligations Employeur qui nous incombent, prolongation des contrats en CDDI, calcul des ETP, .... Etc ...

Beaucoup de questions ... des Questions/Réponses dont les contenus changent tous les jours ... un « tsunami » d'informations ...

## 2. L'incertitude de la reprise

Mi-mai, nous reprenons l'activité ... tout d'abord très partiellement : il nous faut tester le protocole sanitaire mis en place ... sachant que, dans cette période mouvante, les obligations concernant ce protocole sont aussi très mouvantes ...

- Comment gérer l'inquiétude – ou l'absence d'inquiétude – des salariés ?
- Comment assurer le transport des salariés dans des véhicules dans lesquels on doit respecter les règles de distanciation ?
- Comment s'organiser pour que les salariés disposent tous les jours de masques propres et de locaux désinfectés ?
- Comment s'organiser pour le temps du repas de midi ?

Pour toutes ces questions – et encore beaucoup d'autres – on a dû trouver des réponses.

L'une des réponses données pour le respect des règles de distanciation au cours du repas du midi a été de supprimer ce repas. Les salariés ont donc travaillé en journée continue. Cette journée continue a perduré jusqu'en octobre, quand les conditions météorologiques se sont dégradées et quand le manque de rencontres informelles entre les équipes est devenu insupportable pour ces mêmes équipes.

### **3. Vivre avec le COVID**

Puis nous avons appris à vivre avec ce virus ... les gestes barrières sont toujours présents, il faut les rappeler de temps en temps. La crainte est moins prégnante. Les activités reprennent : sur les chantiers bien sûr mais aussi l'accompagnement des salariés en parcours ainsi que les diverses réunions auxquelles nous sommes habitués.

Nous étions inquiets pour notre situation financière, nous ne le sommes plus !

Notre trésorerie est au plus haut mais nous profitons du Prêt Garanti par l'Etat (70 000€), du report de charges sociales à la MSA (40 000€) et du paiement très rapide des salaires par l'ASP et des subventions du Conseil Départemental. Pas de bug dans les signatures en cette période délicate.

Le résultat de l'exercice est de 46 000€, un excellent résultat. On doit cependant y lire la présence du FDI (Fonds de Développement de l'Inclusion) versé par l'Etat pour un montant de 28 000€ ainsi que le remboursement par Monsieur Dupont des sommes (27 000€) que nous lui avons versées à l'issue du procès aux Prud'hommes. Monsieur Dupont a en effet perdu en appel (27 février 2020). Sans ces deux versements exceptionnels, nous serions plutôt aux alentours d'un déficit de l'ordre de 10 000€. Rien, au regard de ce que l'on imaginait au mois de mars 2020.

Être quasiment à l'équilibre après 3 mois de fermeture nous conforte dans notre modèle économique. Si l'Etat a bien joué son rôle en sauvegardant l'emploi, on se doit de remercier tous nos partenaires :

- Le Conseil Départemental a considéré l'année 2020 comme une année blanche, même si nous n'avons pas atteint ce qui était attendu, par convention, dans le cadre de l'accompagnement des salariés en parcours, la totalité du montant conventionné nous a été versé.
- L'Agglomération du Choletais, les communes de Sèvremoine, Beaupréau en Mauges, Maulévrier, l'EPTB de la Sèvre Nantaise, ... et d'autres encore .... Toutes les collectivités qui nous donnent de l'activité nous attendaient avec impatience à la fin du confinement, nous avons du travail en retard ! Personne ne nous a lâché.

Nous sommes heureux du travail accompli par chacun pendant cette période car, finalement, il n'y a eu aucun cas de Covid à L'Eclaircie mais surtout « nous n'avons perdu personne en route ». Nous étions à 21, 45 ETP en moyenne sur 2019. Compte-tenu de l'Activité Partielle, nous sommes à 21,87 ETP en moyenne en 2020. C'est là notre vraie victoire !

### **4. Et en dehors du COVID !**

Il s'est aussi passé beaucoup de choses ... Quand je vous dis qu'il y a du dynamisme à L'Eclaircie !

• Nous avons publié un livre racontant la belle histoire de la résidence d'artiste autour du projet de Gilles Bruni, « Itinérance - La Margirondière », projet qui s'est déroulé entre fin 2017 et juin 2019.

• Nous avons accueilli un nouvel administrateur, Ludovic ... mais il en faudrait encore d'autres ...

- Nous avons créé une sixième équipe au sein du chantier et pour cela, nous avons embauché un nouvel encadrant technique.

- Patrick Loquai ayant fait valoir ses droits pour un départ à la retraite. Le 9 mars, nous avons eu notre première réunion d'administrateurs pour réfléchir à ce que devait être une nouvelle direction à L'Eclaircie. La réflexion, interrompue par la pandémie, ne reprendra qu'en 2021 ... pour finir par le recrutement de Virginie Lemarchand, le 1 septembre 2021.

- Nous avons amorcé, avec la ville de Cholet et l'Agglomération du Choletais ainsi qu'avec d'autres SIAE, une réflexion sur la mise à disposition d'un lieu dédié à l'insertion, à la formation, à l'emploi, .... Un lieu où plusieurs structures pourraient apprendre à travailler ensemble au service des personnes les plus précaires ... Affaire à suivre !

- Et pendant ce temps L'Eclaircie, comme toutes les SIAE, a dû s'interroger sur la pertinence à répondre un Appel à Projet fin 2020 dans le cadre du Pacte Ambition IAE et du Plan de Relance. Nous avons choisi de ne pas le faire tant que nous ne disposons pas de locaux suffisamment vastes.

- Et pendant ce temps, L'Eclaircie, comme toutes les SIAE, a dû s'adapter petit à petit à différentes plateformes numériques : celle du Département (Job Anjou) et celle de l'Etat (Plateforme de l'Inclusion) .... Des outils pour faciliter la vie des SIAE et des salariés en recherche d'emploi ....

La suite dans le rapport moral de 2021 !